



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
LIMITÉE

UNEP/WG.69/2
15 décembre 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



Groupe de travail spécial du PNUE constitué
d'experts juridiques et techniques
chargés de l'élaboration d'une convention
cadre mondiale pour la protection de la
couche d'ozone

Stockholm, 20-29 janvier 1982

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mercredi 20 janvier 1982 à 10 heures à Stockholm (Suède) par le Directeur exécutif du PNUE, M. M.K. Tolba, qui invitera le Ministre de l'agriculture et de l'environnement de Suède à prononcer une allocution. Le Directeur exécutif fera ensuite une déclaration inaugurale.

2. Election du bureau

Le groupe élira un président, un vice-président et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le groupe sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire (UNEP/WG.69/1). Il est suggéré que le groupe se réunisse d'ordinaire en séance plénière et constitue de petits groupes de travail en cas de besoin, étant entendu que les services d'interprétation ne pourront pas être assurés à plusieurs séances simultanément.

4. Exposé des aspects techniques du problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de ses incidences, et débat général

Les experts choisis le premier jour de la réunion feront un exposé des aspects techniques de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de ses incidences, notamment des incidences socio-économiques et des techniques de remplacement. Le débat général s'ouvrira ensuite.

5. Examen d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone

Le mandat du groupe, énoncé au paragraphe 1 de la décision 9/13 B adoptée par le Conseil d'administration à sa neuvième session le 26 mai 1981, consiste à entreprendre des travaux tendant à l'élaboration d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone.

Le groupe disposera des documents suivants :

Documents de travail

UNEP/WG.69/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/WG.69/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/WG.69/3	Projet de texte d'une convention présenté par les délégations finlandaise et suédoise
UNEP/WG.69/4	Extraits du rapport de la réunion spéciale de hauts fonctionnaires d'administrations nationales spécialistes du droit de l'environnement (UNEP/GC.10/5/Add.2), Appendice I - Protection de la couche d'ozone stratosphérique (présenté par les délégations finlandaise et suédoise), Appendice II - Projet de recommandations concernant les aspects et éléments juridiques d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone stratosphérique (présenté par les délégations finlandaise, suédoise et suisse)
UNEP/WG.69/5	A Look at Some Issues Before an Ozone Convention
UNEP/WG.69/6	Evaluation de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de ses incidences
UNEP/WG.69/7	Contribution du Comité de coordination pour la couche d'ozone aux travaux du Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques

Documents d'information

UNEP/WG.69/Inf.1	Modification of the Ozone Layer due to Human Activities and some Possible Geophysical Consequences
------------------	--

6. Questions diverses

Le groupe pourrait examiner la mesure à prendre pour assurer le suivi ou l'achèvement des travaux engagés à la présente réunion, notamment les travaux futurs du PNUE dans ce domaine.

7. Adoption du rapport

Le groupe est censé adopter son premier rapport d'activité qui sera présenté par le Directeur exécutif au Conseil d'administration à sa dixième session.

8. Clôture de la réunion

Le représentant du Directeur exécutif et le président prononceront des déclarations de clôture, qui seront suivies de la clôture de la réunion, prévue pour le vendredi 29 janvier 1982, dans l'après-midi.

